

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Creuse

COMMUNE de SAINT-MEDARD-LA-ROCHETTE

L'an **deux mille vingt six, le vingt quatre septembre**, à **19h30**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-MEDARD-LA-ROCHETTE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Hervé TRIMOULINARD**, Le Maire.

Étaient présents : M. Hervé TRIMOULINARD, Mme Fanny ROBY, M. Thierry JAMOT, Mme Caroline MOUTARDE, M. Eric BENHAMMOU, M. Dominique PLANCHON, Mme Sylvie SERGEANT, Mme Catherine THOMAS, M. Sylvain FONTY, M. Florian BATTU, Mme Audrey MOREAU, Mme Emilie BILLON, Mme Graylen LONGUET.

Était absent excusé : M. Jonathan COURAUD.

Était absent non excusé : M. Julien TOURTEAUCHAUX.

Secrétaire : M. Dominique PLANCHON. a été élu secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-51 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ORDRE DU JOUR-Session ordinaire

- 01 - Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 25 juin 2026
- 02 - Compte-rendu des décisions municipales prises dans le cadre des délégations du Maire
- 03 - Installation de l'éclairage de l'aire de jeux et du citystade
- 04 - Rapport social unique 2025
- 05 - Mise à jour de plan communal de sauvegarde
- 06 - Adoption d'une motion relative au maintien de l'éligibilité des travaux de voirie au financement de la DETR
- 07 - Installation d'une stèle commémorative en hommage aux Anciens Combattants d'Algérie
- 08 - Acquisition de biens mobiliers auprès du Relais Marchois
- 09 - Installation d'un concentrateur à la mairie dans le cadre de la télérelève des compteurs d'eau
- 10 - Acquisition d'une rototrancheuse
- 11 - Adoption du règlement intérieur du restaurant scolaire de l'école de Fourneaux
- 12 - Participation de la commune au nouveau projet artistique de M. FARIGOUX
- 13 - Projet de mise en location d'une partie du complexe de Fourneaux
- 14 - Questions diverses

NUMERO	OBJET	SENS DE LA DELIBERATION	VOTE DU CONSEIL
	Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 25 juin 2026	Après lecture et corrections apportées, le procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 25 juin 2026 est approuvé par l'ensemble des élu.e.s, et sera publié sur le site internet de la commune.	Acté

MA-DEL-2026-051	Installation de l'éclairage de l'aire de jeux et du citystade	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : - approuve le devis estimatif de travaux d'installation de l'éclairage de l'aire de jeux et du citystade de Fourneaux, proposé par le SDEC de la Creuse, pour un montant de 11 349.30 € HT, soit 13 619.16 € TTC car le devis proposé par le syndicat, et conformément à l'enveloppe budgétaire, correspond aux attentes du Conseil Municipal. -autoriser M. LE MAIRE à signer tout document relatif à ce projet. PLAN DE FINANCEMENT : -Montant prévisionnel de l'achat HT : 11 349.30 € -Montant prévisionnel de l'achat TTC : 13 619.16 € -Subvention du SDEC (80% du coût HT conducteurs de travaux) : 1 164.70 € -Subvention DETR (40%, bonus de 10% Villages d'avenir) : 5 674.65 € -Autofinancement HT : 4 509.95 € Le Conseil Municipal accepte le plan de financement prévisionnel de l'opération, détaillé ci-dessus et autorise M. LE MAIRE à solliciter : -auprès de la Préfecture de la Creuse, une aide financière au titre de la DETR, au taux de 50% du montant prévisionnel HT de l'opération, rubrique 5 « Bâtiments et équipements sportifs et socio-éducatifs » ; -auprès du SDEC, une aide financière pour une partie des travaux, au taux de 80% du montant prévisionnel HT « conducteurs des travaux de réseaux évités » ;	Adoptée à l'unanimité 13 VOTANTS 13 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION
	Rapport social unique 2025	Le Rapport Social Unique est une enquête statistique permettant à la commune de dresser un état des lieux de sa situation en matière de ressources humaines. Il rassemble chaque année un ensemble de données concernant notamment les effectifs, les emplois, les rémunérations, le temps de travail, la formation, les absences, les conditions de travail, la santé et la sécurité au travail, ainsi que l'égalité professionnelle. Le rapport regroupe également plusieurs enquêtes, notamment celles relatives au handicap, à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail, ainsi qu'à la gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences. L'assemblée municipale a été invitée à donner son avis sur le rapport social unique 2025.	Acté
	Mise à jour du plan communal de sauvegarde	A la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de précéder à une mise à jour du PCS afin d'actualiser les informations relatives aux élu.e.s, aux agents communaux, aux personnes et moyens susceptibles d'être mobilisés, ainsi qu'aux différents contacts et coordonnées figurant dans le document. Après avoir donné lecture des principales modifications apportées au Plan communal de sauvegarde, les membres du conseil municipal ont été invités à en prendre connaissance, à formuler, le cas échéant, leurs observations et à communiquer toute information qui serait nécessaire à son actualisation.	Acté

MA-DEL-2026-052	Adoption d'une motion relative au maintien de l'éligibilité des travaux de voirie au financement de la DETR	Il est demandé à M. Le Préfet de bien vouloir revoir, au sein de la commission départementale d'élus, les critères d'attribution en réintégrant l'éligibilité des opérations de voirie, à l'instar de la Corrèze qui dans son règlement 2026 a conservé les « travaux sur les voies communales et d'intérêt communautaire » avec des taux d'intervention entre 35 et 45 %, ce qui constituerait un signe de confiance vers une gestion déconcentrée effective et concertée permettant une adaptation à nos priorités locales. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : -adopte la présente motion et sollicite de M. Le Préfet le réexamen des critères d'attribution des dispositifs de soutien, afin de permettre la réintégration des opérations de voirie parmi les dépenses éligibles.	Adoptée à l'unanimité 13 VOTANTS 13 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION
MA-DEL-2026-053	Installation d'une stèle commémorative en hommage aux Anciens Combattants d'Algérie	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité : -approuve l'installation de deux plaques commémoratives portant l'inscription « 19 mars 1962, Cessez le feu en Algérie », destinées à être apposées sur les monuments aux morts de Saint-Médard et de La Rochette.	Adoptée à l'unanimité 13 VOTANTS 10 POUR 1 CONTRE 2 ABSTENTIONS
MA-DEL-2026-054	Acquisition de biens mobiliers auprès du Relais Marchois	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : -autorise l'acquisition par la commune de l'ensemble des biens mobiliers appartenant au « Relais Marchois », recensés dans l'inventaire annexé à la présente délibération, pour un prix global et forfaitaire de 10 000,00 €, lesdits biens étant acquis en l'état, conformément à leur description et à leur état figurant dans l'inventaire annexé; -prend acte que le vendeur déclare agir en qualité de particulier et ne pas être assujéti à la TVA, de sorte que le montant de 10 000,00 € ne comprend aucune TVA ; -approuve les termes du contrat de vente sous signature privée établi entre le « Relais Marchois » et la Commune de Saint-Médard-La-Rochette et autorise M. LE MAIRE à le signer, ainsi que tout document nécessaire à la réalisation et à la régularisation de cette acquisition ; -précise que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget communal, aux articles budgétaires correspondant à la nature des biens acquis, notamment aux articles 6068, 2158, 2183, 2184 et 2188, conformément aux règles d'imputation comptable applicables ; -charge M. LE MAIRE de l'exécution de la présente délibération.	Adoptée à l'unanimité 13 VOTANTS 13 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION
MA-DEL-2026-055	Installation d'un concentrateur à la mairie dans le cadre de la télérelève des compteurs d'eau	Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal : -approuve le principe de la mise en place d'un concentrateur destiné au fonctionnement du système de télé-relevé des compteurs d'eau ; -approuve le projet de convention avec la société SUEZ Eau France, pour une durée allant jusqu'au 1^{er} janvier 2036, et autorise M. LE MAIRE à signer, ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre et à son exécution ; -précise que l'emplacement définitif du concentrateur et de son antenne sera déterminé sous réserve de l'obtention des avis et autorisations éventuellement requis, notamment de l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France, ainsi que, le cas échéant, du dépôt et de l'obtention d'une déclaration préalable de travaux ; -précise que la présente délibération n'emporte pas, à elle seule, autorisation de réaliser les travaux ou d'implanter l'antenne à un emplacement déterminé.	Adoptée à l'unanimité 13 VOTANTS 13 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

MA-DEL-2026-056	Acquisition d'une rototrancheuse	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité : -de retenir le devis de l'Entreprise AGRAM située à Crocq d'un montant de 7 444.47 € HT, soit 8 933.36 € TTC, car le devis proposé par cette entreprise, contenu de la qualité du matériel fourni et conformément à l'enveloppe budgétaire, correspond aux attentes du Conseil Municipal. -d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis et accomplir toutes les formalités nécessaires à l'aboutissement de ce dossier. PLAN DE FINANCEMENT : -Montant prévisionnel de l'achat HT : 7 444.47 € -Montant prévisionnel de l'achat TTC : 8 933.36 € -Subvention DETR 40% : 2 977.79 € -Autofinancement HT 60% : 4 466.68 € Le Conseil Municipal accepte le plan de financement prévisionnel de l'opération, détaillé ci-dessus et autorise M. LE MAIRE à solliciter auprès de la Préfecture de la Creuse, une aide financière au titre de la DETR, au taux de 40% du montant prévisionnel HT de l'opération, rubrique 8 « Ateliers, matériels et abris des services municipaux et intercommunaux » ;	Adoptée à l'unanimité 13 VOTANTS 13 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION
MA-DEL-2026-057	Adoption du règlement intérieur du restaurant scolaire de l'école de Fourneaux	Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité : -approuve le règlement intérieur du restaurant scolaire de l'école de Fourneaux tel que présenté en séance ; -rend ce règlement applicable à compter du 24 septembre 2026 ; -charge M. LE MAIRE de veiller à sa mise en œuvre et à son respect	Adoptée à l'unanimité 13 VOTANTS 13 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION
MA-DEL-2026-058	Participation de la commune au nouveau projet artistique de M. FARIGOUX	Le Conseil municipal, à l'unanimité : -approuve le projet de renouvellement de la toile imprimée qui s'intitule "la Vouivre et autres Chimères" destinée à être exposée sur le territoire de la commune ; -accepte de prendre en charge le coût de son impression, pour un montant de 660,00 € HT, soit 792,00 € TTC ; -prend acte de l'absence de rémunération de l'artiste au titre de la création de l'œuvre ; -mandate M. le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce projet, notamment ceux relatifs à l'impression et à l'installation de la toile.	Adoptée à l'unanimité 13 VOTANTS 13 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION
	Projet de mise en location d'une partie du complexe de Fourneaux	M. LE MAIRE propose à l'ensemble du Conseil municipal d'échanger sur le projet de mise à disposition d'une partie d'un appartement du complexe de Fourneaux, en vue de permettre l'exercice d'activités professionnelles de coiffure et d'esthétique. Le montant du loyer envisagé est fixé à 200 euros hors charges.	Acté

DECISIONS DU MAIRE

-Décision n°MA-DEC-2026-004 en date du 30 juin 2026 portant sur l'achat de huit décorations de Noël :
Afin de participer à l'embellissement de la traversée de Fourneaux à l'occasion des fêtes de fin d'année, M. LE MAIRE a décidé d'accepter le devis établi par l'entreprise "RDN Diffusion" située à QUINSSAINES, portant sur la fourniture de huit décors de Noël pour poteaux, pour un montant total de 2 663.33 € HT, soit 3 196.00 € TTC.

-Décision n°MA-DEC-2026-002 en date du 16 juillet 2026 portant sur l'installation de prises de courant et de dispositifs de fixation pour les décorations lumineuses de Fourneaux :
Afin de permettre l'installation de décorations lumineuses sur les candélabres de Fourneaux à l'occasion des fêtes de fin d'année, M. LE MAIRE a décidé d'accepter le devis établi par l'entreprise "Allez Energies" située à SAINT-FIEL, portant sur la fourniture et la pose de neuf prises de courant et de neuf dispositifs de fixation pour guirlandes, pour un montant total de 3 933.00 € HT, soit 4 719.60 € TTC.60 € TTC.

L'ordre du jour étant épuisé, M. LE MAIRE lève la séance à 21H50.
Affichée le 28 septembre 2026.

